

**DOCUMENT IMPORTANT
À LIRE ET À CONSERVER**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

DICRIM | ÉDITION : MAI 2024



www.lezennes.fr



Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une très grande importance, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite "préventive" afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, **je vous invite à prendre connaissance de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs -DICRIM-**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde -PCS- conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. **La sécurité civile est l'affaire de tous, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.**

Pour votre sécurité, lisez et conservez ce fascicule.

Didier DUFOUR
Maire de Lezennes



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la probabilité de survenue d'un évènement potentiellement dangereux avec des conséquences dommageables -voire graves- sur les populations, l'économie ou l'environnement. Il résulte d'aléas qui échappent, au moins en partie, à l'homme.

Par sa gravité ou son étendue, un risque majeur provoque une situation de crise et le déclenchement de mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (alerter, informer, interdire, sécuriser, évacuer, héberger d'urgence, etc.). Ces dispositions sont prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde -PCS-.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une fréquence faible** : plus elle est faible (décennale, centennale, etc.) plus on a tendance à sous-estimer voire même à oublier le risque
- **Une gravité extrême** : nombreuses victimes, dommages importants aux installations et à l'environnement



TROIS GRANDES FAMILLES DE RISQUES MAJEURS

✓ Les risques d'origine naturelle

C'est une menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques, par exemple : les inondations, les mouvements de terrain, les tempêtes, etc.

Voir page 8

✓ Les risques d'origine technologique

C'est une menace engendrée par la défaillance d'un dispositif technique qui est potentiellement dangereux comme le risque nucléaire, le transport de matières dangereuses, etc.

Voir page 20

✓ Les risques particuliers

C'est l'ensemble des dangers ou un inconvénients d'autres origines que naturelle ou technologique auxquels la vie des citoyens ou la santé publique sont exposées : attentat, pandémie, etc.

Voir page 32





QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Les services de secours interviennent pour alerter, protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le directeur des opérations de secours.



2

Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient le directeur des opérations de secours. Il active le dispositif Orsec -Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile-



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

3

Le Plan Communal de Sauvegarde -PCS- est activé pour alerter les populations (évacuation, hébergement d'urgence, etc.). Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés (déviations, informations, etc.).



4

A l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité -PPMS-. **N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le nécessaire est fait pour garantir leur sécurité.**



5

La radio locale diffuse des consignes individuelles de sécurité. En cas de danger imminent, une alerte est effectuée vers la population.



94.7 FM



CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



SE PRÉPARER

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

✓ Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- **Le présent guide pratique des risques majeurs** de la ville de Lezennes
- **Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, des gilets fluorescents, une radio à pile et des piles de rechange**
- **De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multifonctions, des aliments spécifiques si nécessaire** (aliments bébé, régimes particuliers, etc.)
- **Pansements, paracétamol, désinfectant, anti-diarrhéique, solution hydroalcoolique** pour les mains
- **Photocopie des papiers personnels** type carte d'identité, passeport, double des clés de la voiture et de la maison, de l'argent liquide
- **Quelques jeux et livres** pour occuper les enfants

Soyez attentif aux dates de péremption des aliments et médicaments que vous avez stockés.

QUELLES SONT LES CONSIGNES APPLICABLES À TOUS LES RISQUES ?

- **Éloignez-vous du danger** si ce dernier vous concerne directement **ou confinez-vous** dans votre logement
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école.** Elle dispose de sa propre organisation pour les mettre en sécurité
- **Ne téléphonez pas** afin de libérer les lignes pour les services de secours
- **Tenez-vous informé(e) des consignes de sécurité** sur les médias
- **Apportez votre aide** aux voisins, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite
- **Mettez-vous à disposition des secours** si nécessaire





LES MOYENS D'ALERTE À LA POPULATION

SITE INTERNET | RÉSEAUX SOCIAUX | APPLICATION CITYALL

 lezennes.fr

 VilledeLezennes

 villedelezennes



LA VILLE DE LEZENNES EST PRÉSENTE SUR LE PORTAIL CITYALL

Restez connecté(e) à l'information locale, avec les notifications de l'application Cityall, vous serez averti(e) immédiatement en cas d'alerte ou pour un événement à ne pas manquer.

Téléchargez gratuitement l'application depuis *Google Play* ou *App Store* sur votre téléphone mobile et abonnez-vous au compte **Lezennes**.

TÉLÉPHONE



La commune propose un service d'information à la population par SMS ou messages audio. Ces messages vous donneront les informations urgentes ou consignes à suivre en cas d'activation du PCS.

Inscrivez-vous à ce service gratuit :

- **En ligne** : sur le site www.lezennes.fr
- **Par email** : il vous suffit de communiquer votre numéro de téléphone (portable ou ligne fixe pour message audio) à mairie@lezennes.fr en précisant la mention PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE dans l'objet de votre email. Un formulaire de consentement de collecte des coordonnées vous sera adressé
- **A l'accueil de la mairie**



FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

L'accès à ce dispositif d'information d'urgence ne nécessite aucune démarche de votre part. Votre téléphone sera automatiquement détecté si nécessaire.



MÉDIAS DU SERVICE PUBLIC



94.7 FM

En cas de survenue d'un évènement majeur nécessitant de donner l'alerte aux populations, **les antennes de Radio France et France Télévisions seront les médias à privilégier pour obtenir les informations fiables et connaître la conduite à tenir.** Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à pile et de piles de recharge.

À Lezennes, écoutez la radio France Bleu Nord sur la fréquence 94.7 FM.



ÉCRANS LUMINEUX EN VILLE

Deux écrans lumineux sont installés à Lezennes (place de la République et rue Paul Vaillant Couturier). **Habituellement utilisés pour afficher les actualités municipales, la Ville pourra également s'en servir pour diffuser des messages d'alerte en cas de nécessité.**



SIRÈNE

En cas d'accident grave, une sirène est activée. **En début d'alerte**, le signal est émis 3 fois, espacé par un intervalle de 5 secondes.

Conduite à tenir en cas d'alerte :



Mettez-vous en sécurité et restez-y



Tenez-vous informé(e)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

En fin d'alerte, lorsque le danger est écarté, un signal continu de 30 secondes est diffusé.

La sirène est activée le premier mercredi de chaque mois à 11:45 pour vérification.



Les véhicules de la Police Municipale et des Services Techniques de Lezennes sont également équipés de sirènes et de hauts-parleurs.



LES RISQUES D'ORIGINE NATURELLE



MOUVEMENT DE TERRAIN

Page 9



SÉISME

Page 11



CANICULE

Page 12



GRAND FROID

Page 14



NEIGE ET VERGLAS

Page 15



ORAGE, TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

Page 17



INONDATION

Page 19



MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau, de l'homme et de la végétation. **Il y a effondrement de terrain quand le phénomène se révèle rapide et isolé.** La surface du sol s'enfonce brutalement suite à la rupture du plafond d'une cavité souterraine préexistante, parfois naturelle et souvent artificielle (carrière), avec l'ouverture d'une excavation globalement cylindrique. **Il y a affaissement de terrain quand le phénomène se révèle lent et continu.** La surface du sol, quand elle est souple et couverte de végétation, s'enfonce progressivement dans la cavité souterraine sous-jacente. Cette cavité est souvent créée par la dissolution de roches solubles, parfois par une carrière creusée profondément.

À Lezennes, les mouvements de terrain peuvent être dûs à :

✓ Des effondrements de catiches (anciennes carrières souterraines de craie abandonnées)

Dans l'arrondissement de Lille, douze communes, dont Lezennes, sont concernées par le risque d'effondrement des catiches. Le service commun des carrières mène des inspections régulières des cavités souterraines et réalise également des investigations pour en découvrir de nouvelles, qu'il cartographie. La MEL, en lien avec la ville, surveille les voiries.



Intérieur d'une catiche avec sa calotte



Puits de catiche effondré

✓ Des phénomènes de retraits-gonflements des sols argileux

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches). La ville de Lezennes est exposée aux retraits-gonflements des sols argileux. Des conséquences sur le bâti sont possibles, créant des fissures dans les constructions. Cependant, le niveau d'importance reste en dessous du seuil réglementaire, c'est pourquoi la commune n'est pas soumise à un Plan Particulier des Risques naturels « Retraits- gonflements des sols argileux ».



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Tenez-vous informé(e) sur la présence de cavités** sur votre propriété
- **En cas de travaux à réaliser chez vous, rapprochez-vous des services de la mairie** pour obtenir des conseils
- **Assurez-vous que votre réseau d'eaux usées interne est correctement connecté au réseau d'assainissement.** Un rejet d'eaux usées direct dans une catiche fragilise celle-ci de manière très importante. Surtout ne jetez rien dans les catiches
- **Laissez les services municipaux accéder aux catiches** qui sont chez vous
- **Signalez à la mairie tout désordre ou affaissement** que vous pouvez constater



Pendant

- **Coupez l'eau, l'électricité et le gaz**, si possible
- **En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment**
- **Éloignez-vous** de la zone d'affaissement
- **N'entrez pas dans les bâtiments proches**, ne courez pas, ne revenez pas sur vos pas
- **Contactez les services de secours au 112 et la mairie**
- **Des consignes seront données pour gérer l'événement** (relogement, assurances, catastrophes naturelles, etc.)



Après

- **N'entrez pas dans un bâtiment endommagé**
- **Rapprochez-vous de votre assurance** pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre
- **Contactez la mairie** qui pourra vous aider dans les démarches
- **Faites l'inventaire des dommages** en vous appuyant notamment sur des photos



Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation de roches en profondeur, due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, un mécanisme qui peut créer des failles. Il se produit de nombreux séismes tous les jours mais la plupart n'est pas ressentie par les humains (toutes les 30 secondes, la Terre tremble dans le monde).

À Lezennes, la très faible activité sismique de la région n'exclut pas la possibilité de séismes destructeurs mais les rend très peu probables. En France, une carte indique 5 zones de sismicité par niveau de risque. La Métropole Européenne de Lille est en zone 2, le risque est donc faible.

⚠️ CONSIGNES DE SÉCURITÉ

À l'intérieur

- **Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides** et protégez-vous la tête avec les bras
- **N'utilisez pas l'ascenseur**
- **Eloignez-vous des fenêtres** pour éviter les bris de verre



À l'extérieur

- **Eloignez-vous le plus possible** des bâtiments, des ponts, des arbres, des lignes à haute tension
- **Accroupissez-vous et protégez-vous la tête** avec les bras
- **En voiture, arrêtez-vous à distance des ouvrages et restez à l'intérieur**, l'habitacle vous protégera des chutes d'objets



À l'arrêt des secousses

- En cas de séisme important **évacuez le bâtiment**
- **Fermez le gaz et l'électricité**
- **Ne rentrez pas chez vous** sans l'autorisation des autorités compétentes
- **Restez attentif**, après une première secousse, il peut y avoir des répliques
- **Ne touchez pas les fils ou les câbles** tombés au sol





Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35° le jour et 22° la nuit durant plusieurs jours consécutifs). De nombreux facteurs peuvent aggraver ces phénomènes, dont la pollution, et leurs conséquences peuvent être préjudiciables (risques de déshydratation pour les personnes âgées et les enfants en bas âge en particulier).

À Lezennes comme partout en France, avec le dérèglement climatique, nous connaissons des étés de plus en plus chauds. Lorsqu'un risque canicule existe, l'alerte est diffusée par Météo France, la préfecture et les médias. Le plan départemental canicule se met en place.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant l'épisode canicule

- **Maintenez votre logement au frais** en fermant les fenêtres et les volets la journée, et en les ouvrant le soir et la nuit s'il fait plus frais
- **Prévoyez des ventilateurs ou climatiseurs**



Pendant l'épisode canicule

- **Hydratez-vous régulièrement** en buvant de l'eau à température ambiante
- **Évitez de boire des sodas ou des boissons sucrées, des boissons à forte teneur en caféine et des boissons alcoolisées**
- **Ventilez ou climatisez** votre habitation
- **Mouillez-vous le corps et le visage régulièrement, portez des vêtements amples et légers**
- **Rendez-vous dans les lieux frais** au moins trois heures par jour
- **Proscrivez le sport, les efforts brusques et les activités en extérieur** entre 12:00 et 16:00
- **Maintenez votre logement au frais** en fermant les fenêtres et les volets la journée, et en les ouvrant le soir et la nuit s'il fait plus frais
- **Prenez des nouvelles des personnes âgées, fragiles ou isolées**



Après l'épisode canicule

- **Recenser les dégâts éventuels** aux habitations et installations (sécheresse)



PLAN CANICULE

La municipalité active chaque année au printemps son “Plan d’alerte et d’urgence été” :



Un courrier est envoyé à toutes les personnes de plus de 65 ans pour les inviter à s’inscrire sur un registre auprès de la mairie. **Ce registre permettra une veille renforcée** de la part des services municipaux en cas de déclenchement d’une alerte canicule



En cas d’alerte, la salle Brassens sera ouverte aux lezennois en journée pour bénéficier de la fraîcheur de la climatisation



SAVOIR RÉAGIR

Face à une personne souffrant de la chaleur, **la placer immédiatement dans un endroit frais, la faire boire, enlever ses vêtements, l’asperger d’eau fraîche et lui appliquer des linges humides**. Si vous le pouvez, faites des courants d’air. **Agissez rapidement en cas de signes de détresse** : contactez un médecin ou appelez les secours au 112.

BON À SAVOIR

Les pouvoirs publics ont établi une échelle de vigilance, valable pour tous les risques d’origine météorologique (canicule, grand froid, neige et verglas, orages, tempêtes et vents violents ou inondations) :

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s’impose. Des phénomènes dangereux d’intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l’évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus (mistral, orage d’été, montée des eaux, etc.). Tenez-vous au courant de l’évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



GRAND FROID

Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à -10° la nuit. Ces températures extrêmes peuvent avoir des conséquences graves, notamment chez les personnes vulnérables (personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés). Malgré des hivers de moins en moins rudes, nous ne sommes pas à l'abri de connaître des épisodes de températures très basses.

Le froid peut avoir des effets variables sur les individus :

✓ Effets rapides : hypothermie, asthme du froid, etc.

✓ Effets retardés : accidents vasculaires cérébraux, infections respiratoires, etc.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant l'épisode de grand froid

- **Prévoyez des couvertures, des vêtements et des provisions**
- **Protégez les installations du gel et salez les trottoirs** devant votre domicile
- **Vérifiez votre installation de chauffage** afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone
- **Ne bouchez pas les aérations**



Pendant l'épisode de grand froid

- **Tenez-vous informé(e) des consignes de sécurité** sur les médias et des prévisions sur Météo France
- **Restez chez vous et n'entrez aucun déplacement**, sauf extrême nécessité
- **Évitez les expositions prolongées au froid et au vent** et les sorties aux heures les plus froides.
- **Habillez-vous en conséquence**
- **Évitez les efforts brusques**



SAVOIR RÉAGIR

Face à une personne en détresse liée au froid, installez-la rapidement dans un endroit chaud. Si cela est possible, prenez sa température. **Agissez rapidement en cas de signes d'hypothermie ou de gelures apparentes** : contactez un médecin ou appelez les secours au 112.



NEIGE ET VERGLAS

La neige est une forme de précipitation atmosphérique constituée de particules de glace ramifiées, de structure et d'aspect très variables, agglomérées en flocons contenant de l'air. Lorsqu'il y a suffisamment de froid et d'humidité dans l'atmosphère, la neige se forme. La neige est aussi le dépôt des précipitations sur le sol ou sur un obstacle avant le sol (un toit, un arbre, etc.) : c'est le manteau neigeux. Dans certaines conditions particulières, la neige ne se forme pas, mais la température très basse transforme les précipitations en glace au contact du sol : c'est le verglas.

Lezennes est une commune située au nord de la France, où des phénomènes de froid peuvent favoriser les épisodes de neige et de verglas. Les principales conséquences peuvent être :

- ✓ La perturbation du trafic routier
- ✓ La formation de plaques de verglas
- ✓ Des dégâts sur les infrastructures et les arbres en raison du poids de la neige



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant l'épisode de neige ou de verglas

- **Protégez vos installations du gel et salez les trottoirs** devant votre domicile
- **Stationnez, si possible, votre véhicule** de sorte à faciliter le passage des engins de salage et des secours
- **Évitez l'usage de votre véhicule**
- **Prévoyez des couvertures, des vêtements et des provisions**
- **Consultez les alertes Météo France**



À SAVOIR

La commune active un plan de salage des voiries et des espaces publics en vue de prévenir et de réduire, voire de supprimer, les effets d'un épisode de neige ou de verglas pour la population. **Chacun est cependant responsable du salage du trottoir devant son domicile**



Pendant l'épisode de neige ou de verglas

- **Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement**, sauf extrême nécessité
- **Tenez-vous informé(e) des consignes de sécurité** sur les médias et des prévisions sur Météo France
- **Ne montez pas sur le toit** pour le dégager de la neige
- **En cas de déplacement indispensable, renseignez-vous sur les conditions de circulation**, signalez votre départ et votre destination à un proche, ainsi que le trajet prévu ; munissez-vous d'un équipement adapté en cas d'immobilisation prolongée (couvertures, vêtements chauds, eau)
- **Munissez-vous des équipements spéciaux pour votre véhicule** (chaînes ou pneus adaptés)
- **Respectez les restrictions de circulation** et les déviations mises en place
- **Ralentissez en veillant à ne jamais bloquer les freins et en débrayant en cas de dérapage**. Adaptez votre vitesse, évitez toute manœuvre brusque notamment en virage et en pente, gardez vos distances même si la route a été salée



Après l'épisode de neige ou de verglas

- **Attendez le dégagement des voies de circulation** pour prendre la route
- **Vérifiez l'état des toitures** à cause du poids de la neige
- **Faites attention aux risques de chutes** de branches et de stalactites
- **Recensez les dégâts éventuels** aux habitations et installations





ORAGE, TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

La tempête traduit la confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes (température, humidité). Cette confrontation engendre des vents violents et le plus souvent de précipitations intenses. **On parle de tempête lorsque ses vents atteignent 90 km/h.** Dans certaines conditions d'importantes différences de température et d'humidité, **des orages peuvent se former.** Ils peuvent être particulièrement violents en été et générer des épisodes dangereux.

Ces phénomènes météorologiques peuvent entraîner un certain nombre de risques :

- ✓ **De fortes pluies** pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain, etc.)
- ✓ **Des vents violents** pouvant entraîner la chute d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages, etc.)
- ✓ **Des chutes d'arbres** qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures
- ✓ **De la foudre**
- ✓ **La détérioration des réseaux** de distribution d'énergie et de communication



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Équipez votre installation électrique de blocs parafoudres**
- **Rangez les objets exposés au vent** et susceptibles d'être emportés
- **Débranchez les appareils électriques**, les antennes de télévision ou les box internet
- **Rentrez vos animaux domestiques**
- **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment en dur et fermez les portes et les volets, ou **limitez vos déplacements et restez éloigné(e) des zones boisées**
- **Munissez-vous de piles, bougies et lampes torches**
- **Consultez les bulletins de Météo France** et écoutez les consignes de sécurité



Pendant

- **Ne sortez pas** et n'intervenez pas sur les toitures
- **Sur la route, arrêtez-vous en sécurité** et ne quittez pas votre véhicule
- **Faites attention aux chutes d'objets**

En cas d'orage :

- **Éloignez-vous et ne touchez pas aux structures métalliques** (pylônes, grilles, poteaux, clôtures, etc.)
- **Abritez-vous dans un bâtiment ou dans une voiture fermée et à l'arrêt,**
- **Si vous êtes à l'extérieur, ne restez pas sous un arbre, s'il n'y a pas d'abri, accroupissez-vous sur le sol,** les pieds sur une matière isolante (ciré, sac à dos, corde, etc.) et rentrez la tête dans les épaules, **ne vous abritez jamais sous un parapluie**
- **Éloignez-vous des cours d'eau** et des points hauts
- **Éloignez-vous d'au moins trois mètres des autres personnes** aux alentours
- **En voiture, arrêtez-vous** (ne stationnez pas sous un arbre) et ne touchez pas les parties métalliques de votre véhicule
- En intérieur, **ne prenez pas de bain ou de douche, ne restez pas près des fenêtres, n'utilisez jamais un téléphone fixe** pour éviter tout risque de surtension. En revanche, l'utilisation du portable est possible
- **Restez informé(e) du niveau d'alerte**



Après

- **Évaluez les dommages** (photos)
- **Coupez les branches des arbres** qui menacent de tomber
- **Réparez ce qui peut l'être**
- **Faites attention aux objets prêts à chuter** (cheminées, etc.)
- **Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol**





INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, principalement provoquée par des pluies durables et importantes.

À Lezennes, les inondations peuvent être dûes à :

- ✓ Des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales
- ✓ Des remontées de nappes
- ✓ La saturation des réseaux d'assainissement
- ✓ La rupture d'une canalisation du réseau d'eau



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

Lorsqu'un avis d'inondation est émis

- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Mettez hors d'atteinte vos objets de valeur
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations
- Stationnez votre véhicule à distance, sur des points hauts (30 cm d'eau suffisent à emporter un véhicule)
- Faites une réserve d'eau potable et de denrées alimentaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours
- Tenez-vous informé(e) de l'évolution de la situation en écoutant la radio France Bleu Nord sur 94.7 FM
- Tenez-vous prêt(e) à évacuer les lieux à la demande des autorités



Pendant

- Montez à pied à l'étage
- Prenez vos papiers d'identité, vos médicaments et des vêtements chauds
- Ne prenez pas votre voiture, et si vous devez vous déplacer, ne vous engagez jamais dans une voie immergée
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront mis en sécurité
- Restez informé(e) de la situation et attendez les consignes de sécurité



Après

- Contrôlez les circuits électriques avant de rétablir l'électricité
- Aérez et désinfectez les pièces, chauffez dès que possible



LES RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE



POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Page 21



**TRANSPORT DE MATIÈRES
DANGEREUSES**

Page 23



**POLLUTION DU RÉSEAU D'EAU
POTABLE**

Page 25



DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE

Page 26



RISQUE INDUSTRIEL

Page 27



RUPTURE DE LIGNE HAUTE TENSION

Page 28



RISQUE NUCLÉAIRE

Page 29



ACCIDENT FERROVIAIRE OU AÉRIEN

Page 31



POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Un épisode de pollution atmosphérique peut survenir lors de conditions météorologiques entraînant une saturation de l'atmosphère en ozone, dioxyde de soufre, particules fines ou dioxyde d'azote. La pollution atmosphérique a des effets négatifs sur la santé, en particulier sur celle des personnes les plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées.

Les polluants sont sources d'affections de l'appareil respiratoire, d'asthme, de maladies cardiovasculaires, etc. La pollution atmosphérique dégrade aussi l'environnement, qu'il s'agisse de la biodiversité (croissance et reproduction réduites des plantes), des écosystèmes ou des bâtiments et monuments (noircissement des pierres, corrosion des matériaux).

Facteurs aggravants :

- ✓ **Conditions climatiques, absence de circulations venteuses et de précipitations**
- ✓ **Présence de brouillard** qui maintient les émanations et gaz toxiques à proximité du sol
- ✓ **Températures élevées**, qui accentuent les sensations de gêne respiratoire

En cas de pic de pollution sur la métropole lilloise, les pouvoirs publics ont prévu des procédures pour alerter la population, réduire ou supprimer les émissions de substances polluantes dans l'air, et limiter leurs effets sur la santé et l'environnement.

Les mesures pouvant être mises en place sont les suivantes :

- **La mesure de la qualité de l'air** (par stations fixes et mobiles) par l'association ATMO
- **Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air -PRQA-** : outil d'information, de concertation et d'orientation pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, fixés par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- **L'abaissement obligatoire de la vitesse de 20km/heure** en cas de pic de pollution
- **La Métropole Européenne de Lille -MEL-** a adopté le dispositif de zones de circulation restreinte -ZCR-

DISPOSITIF CRIT'AIR

En cas d'alerte pollution, le Préfet peut décider la mise en place de la circulation différenciée à Lille et dans onze autres communes de la Métropole (dont Lezennes). Vous pourrez alors utiliser votre véhicule en fonction de son numéro de vignette Crit'Air.



Commandez votre vignette
Crit'Air sur le site officiel

www.certificat-air.gouv.fr



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Tenez-vous informé(e) de la qualité de l'air** sur le site www.atmo-hdf.fr ou grâce aux panneaux lumineux dans la ville



Pendant l'épisode de pollution

- **Évitez les activités physiques intenses** à l'extérieur et privilégiez les exercices physiques (d'intensité moyenne ou faible) à l'intérieur des locaux
- **Respectez les consignes des autorités** (limitation de vitesse, circulation différenciée, etc.)
- **Évitez de prendre votre voiture et privilégiez des mobilités douces** comme la marche, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage
- **Limitez les émissions de polluants primaires** au niveau des industriels, mais aussi des particuliers (réduisez l'usage de la voiture, privilégiez le covoiturage et les transports en commun, évitez l'utilisation de solvants et de peintures, etc.)



LE MONOXYDE DE CARBONE



Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. Ce gaz très toxique est invisible, inodore et asphyxiant. Il résulte d'une combustion incomplète d'un combustible (fioul, bois, charbon, essence, pétrole, gaz naturel, propane, butane, etc.).

- **Entretenez et faites ramoner régulièrement les conduits et les cheminées** par un professionnel
- **Veillez à bien ventiler votre logement**
- **Equipez votre logement d'un détecteur** de monoxyde carbone

En cas de symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue, vertiges, et dans les cas les plus graves, perte de connaissance, paralysie musculaire, troubles du comportement) :

- **Aérez immédiatement les locaux** en ouvrant portes et fenêtres
- **Arrêtez si possible les appareils à combustion**
- **Faites évacuer les locaux** et videz les lieux de leurs occupants
- **Contactez les secours au 112**
- **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le Transport de Matières Dangereuses correspond au transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs. Cela peut présenter certains risques :

- ✓ Une explosion occasionnée par un choc
- ✓ Un incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite
- ✓ La dispersion dans l'air de nuages toxiques
- ✓ La contamination de l'eau et des sols par des produits dangereux

Même s'il est peu probable qu'un accident lié au transport de matières dangereuses se produise dans le bourg de Lezennes, le risque pourrait concerner les axes routiers situés aux abords de la commune. Le risque d'accident de transport de matières dangereuses peut également concerner les voies ferroviaires proches de la commune (ligne TGV, ligne de service Technicentre, etc.).

IDENTIFIER LES MATIÈRES DANGEREUSES

CLASSE 1	Matières et objets explosifs				
CLASSE 2	Gaz				
CLASSE 3	Liquides inflammables				
CLASSE 4	Substances combustibles				
CLASSE 5	Favorise l'incendie				
CLASSE 6	Toxiques infectieux				
CLASSE 7	Matières radioactives				
CLASSES 8 ET 9	Matières corrosives Matières et objets dangereux				
AUTRES	Danger pour l'environnement Quantité limitée				



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Sachez identifier un convoi TMD.** Des panneaux et pictogrammes permettent de reconnaître le ou les risques générés par la marchandise transportée



Pendant

- Si possible, **protégez les lieux en les balisant**, pour éviter un suraccident
- **Donnez l'alerte en contactant les secours au 112 et précisez un maximum de détails** : le lieu exact, le moyen de transport impliqué, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit et le code danger (présents à l'avant et au dos du camion)
- **En cas de fuite, protégez-vous, ne touchez pas le produit** (dans le cas contraire, lavez-vous et, si possible, changez-vous dès que possible) et quittez la zone de l'accident
- **S'il y a des victimes : ne les déplacez pas** sauf pour un incendie
- **En cas de nuage toxique, fuyez** dans un axe perpendiculaire au vent et mettez-vous immédiatement à l'abri dans un local sûr à proximité
- **Confinez-vous** dans le bâtiment le plus proche
- **Fermez les portes et les fenêtres**, calfeutrez les arrivées d'air et arrêtez la ventilation mécanique.
- **Ne fumez pas**

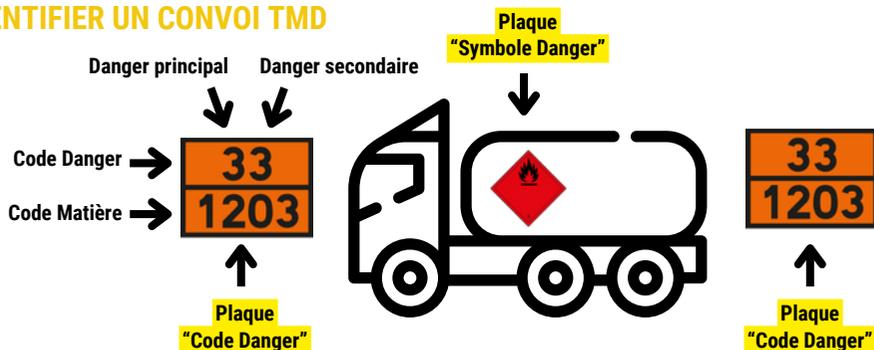


Après

- **Ne retournez pas sur la zone sinistrée** avant d'avoir l'aval des autorités
- À la fin de l'alerte, **aérez le local** dans lequel vous êtes réfugié(e)



IDENTIFIER UN CONVOI TMD





POLLUTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Toute catastrophe naturelle ou technologique, voire un acte de malveillance, est susceptible de porter atteinte à l'intégrité du réseau de distribution de l'eau potable et/ou à la qualité de l'eau. Le signalement est alors fait par le gestionnaire de la distribution de l'eau potable suite à des analyses, au signalement de consommateurs ou de professionnels de santé, ou suite à un incident dans le milieu naturel signalé par un témoin ou l'auteur de l'accident.

L'alimentation en eau potable sur le territoire de Lezennes est assurée en quasi-totalité par pompage des nappes phréatiques. La distribution est assurée par la société Iléo.

Les risques potentiels existants sont les suivants :

- ✓ Incident sur le réseau d'eau potable
- ✓ Rejet accidentel d'un établissement industriel
- ✓ Incident sur le réseau d'assainissement
- ✓ Accident mettant en cause un transport de matières dangereuses



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Au quotidien

- **Ne faites pas consommer l'eau du robinet** aux nourrissons, aux jeunes enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux personnes dont le système immunitaire est affaibli
- **Gardez toujours une réserve de bouteilles d'eau potable** à la maison



Pendant l'épisode de pollution

- **Ne consommez pas l'eau du robinet**
- **Tenez-vous informé(e)** des consignes de sécurité
- **Utilisez les réserves d'eau embouteillée** que vous avez à portée de main
- **Respectez les avis d'ébullition ou de non consommation de l'eau émis par les autorités.** L'eau bouillie peut être conservée jusqu'à trois jours au réfrigérateur dans des contenants hermétiques ou pendant 24 heures à température ambiante



Lorsque l'avis de pollution est levé

- **Ouvrez tous les robinets et laissez couler l'eau pendant quelques minutes** pour vidanger les tuyauteries
- **Purgez les robinets extérieurs** et les tuyaux d'arrosage
- **Il n'est pas nécessaire de vider le réservoir à eau chaude**



DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE

Des armes dites conventionnelles et chimiques, enfouies dans la terre, menacent aujourd'hui encore les personnes qui les découvrent. La région Hauts-de-France a fortement été touchée lors des deux Guerres Mondiales et reste concernée par le problème des obus, mines et autres engins de guerre, que nous pouvons parfois retrouver sur le territoire de Lezennes.

Les risques sont de trois ordres :

- ✓ **L'explosion** suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- ✓ **L'intoxication** par inhalation, ingestion ou contact
- ✓ **La dispersion dans l'air de gaz toxiques**

Seuls les démineurs de la Sécurité Civile ou des Armées sont habilités à procéder au relèvement ou à la destruction d'engins explosifs militaires ou de fabrication artisanale.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Observez toujours la plus grande prudence** face à un objet inconnu
- Des munitions sont parfois enterrées : **avant d'allumer un feu, assurez-vous que le sol n'en renferme pas à faible profondeur**



Pendant

- **Ne touchez pas aux objets découverts** et empêchez quiconque d'y toucher
- **Prenez un repère** pour faciliter l'intervention des démineurs
- **Prévenez la police et les pompiers**, seuls habilités à mettre en œuvre les moyens de protection qui s'imposent (ils contacteront eux-mêmes la Préfecture qui organisera l'intervention des services de déminage)
- Si l'engin dégage une odeur ou des vapeurs, **n'inhalez pas et ne vous mettez pas sous le vent**
- **S'il existe un foyer d'incendie à proximité, ne cherchez pas à l'éteindre** : éloignez-vous le plus rapidement possible



Après

- **Ne retournez pas sur la zone sinistrée** avant d'avoir l'aval des autorités





Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Les sites présentant le plus grand potentiel de danger sont couverts par la législation française mais aussi par une législation européenne, la directive SEVESO (seuil haut ou seuil bas) et font l'objet de mesures particulières.

A Lezennes, aucune entreprise classée SEVESO n'est implantée. Cependant, la proximité avec l'entreprise Anios à Saighin-en-Mélantois classée SEVESO seuil haut doit être connue et prise en compte. En effet, même si les effets des risques induits par cette installation sortent peu des limites de l'établissement et n'impactent pas directement la commune, une météo avec des vents défavorables pourrait entraîner l'émanation de produits chimiques ou toxiques.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Renseignez-vous sur la présence d'entreprises type SEVESO** proches de chez vous



Pendant

- **Donnez l'alerte en contactant les secours au 112 et précisez un maximum de détails** : le lieu exact, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre
- **En cas de nuage toxique, fuyez** dans un axe perpendiculaire au vent et mettez-vous immédiatement à l'abri dans un local sûr à proximité
- **Fermez les portes et les fenêtres**, calfeutrez les arrivées d'air et arrêtez la ventilation mécanique
- **Eloignez-vous des portes et fenêtres**
- Dans la mesure du possible, **respirez à travers un linge humide**
- **Ne fumez pas**, ne provoquez pas d'étincelles
- **Ne sortez qu'en cas de fin d'alerte ou d'ordre d'évacuation**



Après

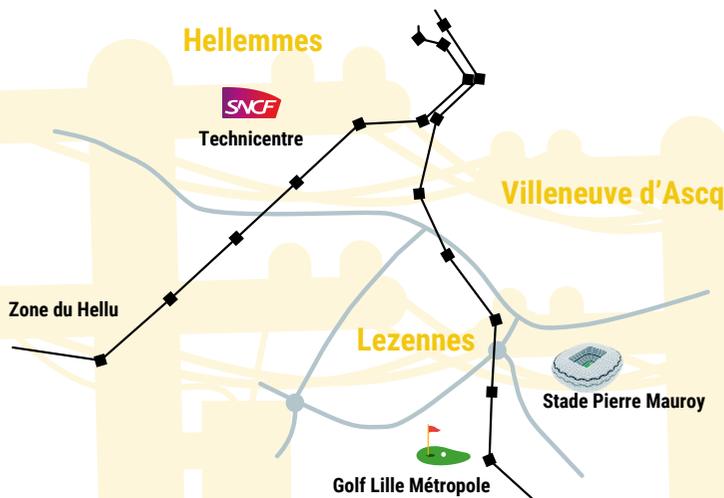
- **Respectez les consignes de sécurité des autorités** (pompiers, Mairie, État, etc.)
- À la fin de l'alerte, **aérez le local** dans lequel vous êtes réfugié(e)





RUPTURE DE LIGNE À HAUTE TENSION

Le réseau de transport d'énergie électrique est constitué de deux types de lignes : les lignes très haute tension (HTB2) et les lignes haute tension (HTB). Elles permettent de relier les régions et les pays entre eux ainsi que d'alimenter directement les grandes zones urbaines. **La commune de Lezennes est traversée** par la ligne électrique aérienne RTE de 225 kV reliant Avelin à Hellemmes et la ligne aérienne RTE de 225 kV reliant Lille Moulins à Hellemmes.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pendant

- **Ne touchez jamais aux câbles tombés sur le sol, ainsi qu'à la végétation et au support.** Du courant peut encore circuler même dans un câble coupé au sol
- **Ne touchez pas directement une personne en contact avec une pièce métallique ou une ligne sous tension.** Ne cherchez pas à décrocher un pratiquant perché sur une ligne
- **Prévenez les secours au 112**
- **Éloignez-vous de la zone dangereuse** ainsi que toute personne à proximité
- **Ne pénétrez jamais dans une installation de distribution d'énergie électrique** (postes de transformation, etc.)
- **En voiture, ne roulez pas sur un câble tombé sur la chaussée**



Après

- **Ne retournez pas sur la zone sinistrée** avant d'avoir l'aval des autorités

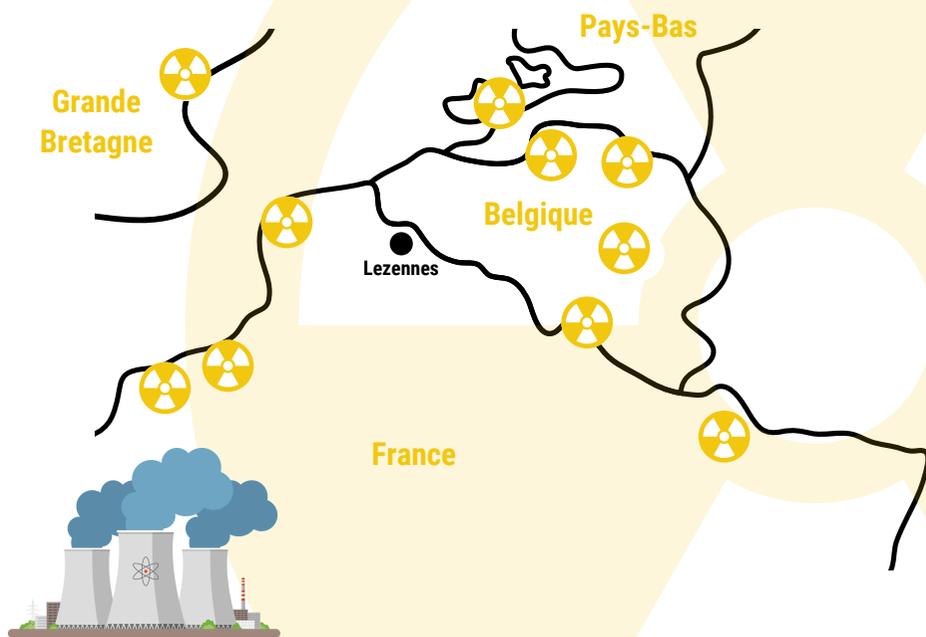




RISQUE NUCLÉAIRE

L'accident nucléaire se traduit par des effets potentiels d'irradiation ou de contamination par le rejet d'éléments radioactifs en grande quantité dans l'atmosphère, dans les sols ou les cours d'eau. Ces rejets sont susceptibles de porter atteinte à la population, à la faune, à la flore et à l'environnement de manière grave. En cas d'accident dans une centrale nucléaire, nous risquons d'inhaler ou d'ingérer de l'iode radioactif transporté par le vent. Cet iode est dangereux pour la thyroïde.

La commune de Lezennes pourrait être exposée à des risques liés à un accident nucléaire tout comme d'autres villes de la métropole lilloise. Plusieurs centrales nucléaires se trouvent dans un rayon de moins de 150 kilomètres en France et en Belgique.



Chaque site surveille en permanence les rejets de l'infrastructure. Il élabore un plan d'urgence interne déterminant les réactions à avoir pendant et après un éventuel accident, pour protéger les travailleurs, les populations et l'environnement proche. Un plan particulier d'intervention est également élaboré par la Préfecture pour ce type d'établissement.

La Préfecture prévoit également un plan départemental de distribution d'iode, qui prévient les risques de cancer en saturant la glande thyroïde. Ce plan organise le stockage, puis la répartition des comprimés dans les communes. La ville s'inscrit dans ce plan départemental en mettant à disposition du personnel et des lieux adaptés à la distribution, et en assurant leur ravitaillement. À Lezennes, c'est le complexe sportif qui accueillerait le centre de distribution de comprimés d'iode en cas de nécessité.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Informez-vous** sur les consignes de sécurité et le signal d'alerte



Pendant

À l'intérieur :

- **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment et ne sortez pas
- **Fermez les portes et les fenêtres**, calfeutrez les arrivées d'air et arrêtez la ventilation mécanique

À l'extérieur :

- **Ne touchez pas aux objets se trouvant à l'extérieur**
- **Rejoignez un abri le plus rapidement possible**. Les véhicules ne sont pas une bonne protection
- **S'il pleut, laissez dehors tout ce qui a été mouillé** par la pluie



Après

- **Ne sortez qu'en cas de fin d'alerte ou d'ordre d'évacuation** et respectez les consignes de sécurité des autorités (pompiers, Mairie, État, etc.)
- **En cas de sortie obligée, protégez-vous**, et afin d'éviter de ramener des poussières radioactives, lavez les parties apparentes de votre corps et changez de vêtements
- Dans le cas d'une irradiation et d'une contamination, **suivez les consignes des autorités**
- **Aérez** le local de confinement





ACCIDENT FERROVIAIRE OU AÉRIEN

Un accident ferroviaire est lié à la circulation sur un chemin de fer parce qu'il l'affecte ou alors en est la cause. Ses illustrations les plus classiques sont le déraillement ou la collision, événements touchant directement le matériel roulant et les personnes qui l'occupent et provoquant des dommages souvent importants et graves.

Un accident aérien est un écrasement ou un atterrissage forcé avec des dégâts d'un aéronef. Il entraîne le décès ou des blessures à une ou plusieurs personnes, ou des dommages irréparables à la structure de l'appareil ou à l'environnement.

La commune de Lezennes se situe à proximité de l'aéroport international de Lille-Lesquin. Par ailleurs, la ligne TGV Lille-Paris longe la commune au niveau du parc d'activité du Hellu et une ligne de service SNCF est située à l'arrière de la rue Monnet. Elle est surplombée par une passerelle dans l'impasse de la rue Jean-Baptiste Defaux et un pont sur le boulevard de Tournai.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pendant

- **Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident**, le risque d'incendie et d'explosion est fort
- **Ne touchez pas les victimes** sauf urgence en cas d'incendie
- **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment à plus de 300 mètres de l'accident et ne sortez pas
- **Fermez les portes et les fenêtres**, calfeutrez les arrivées d'air et arrêtez la ventilation mécanique
- **Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement**, sauf extrême nécessité
- En cas de déplacement indispensable, **renseignez-vous sur les conditions de circulation**



Après

- **Ne retournez pas sur la zone sinistrée** avant d'avoir l'aval des autorités



LES RISQUES PARTICULIERS



RISQUE SANITAIRE

Page 33



INCENDIE

Page 34



ATTENTAT

Page 36



RISQUE SANITAIRE

Un risque sanitaire peut se définir comme étant un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée. Il existe deux types de risques sanitaires :

✓ **Le risque de pandémie** provoquée par un virus touchant directement l'Homme (gripes A, B, C, Ebola, Coronavirus, etc.)

✓ **Le risque d'épizootie** qui touche en premier lieu les animaux mais qui peut s'étendre à l'Homme (Grippe aviaire, « vache folle », peste porcine, etc.)

- **Combinaisons de virus** amplifiant les effets et multipliant ou brouillant les symptômes
- **Période de tensions sur les effectifs médicaux**, hospitaliers, infirmiers disponibles
- **Indisponibilité de structures d'accueil fermées** par manque de personnel
- **Difficultés d'approvisionnements** en produits pharmaceutiques et pharmacologiques
- **Accompagnement médical surchargé**
- **Absence ou éloignement du réseau familial**
- **Difficulté de prolongation des hospitalisations** par manque de lits
- **Obligation d'orientation des patients vers des structures éloignées** (hors département)
- **Difficulté des prises en charge administratives** et d'activation des couvertures sociales
- **Difficulté de stockage et de conservation des corps** en cas de mortalité élevée



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pendant

- **Respectez les gestes barrières** (lavage des mains, masque, distanciation sociale)
- **Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement**, sauf extrême nécessité
- **Aérez** votre logement
- En cas de déplacement indispensable, **renseignez-vous sur les conditions de circulation**
- **Prenez des nouvelles des aînés, des proches isolés ou à risque** face à l'épidémie
- **Tenez-vous informé(e) des consignes de sécurité** sur les médias
- **Évitez de manipuler les animaux** malades ou morts
- **N'approchez pas des oiseaux** et ne ramassez pas leurs plumes
- **Respectez les règles particulières** mises en place par les pouvoirs publics
- **En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant**





Au-delà du risque de dégradation des bâtiments privés ou publics, un incendie peut engendrer un risque d'atteintes à la santé des personnes ou des animaux par absorption de substances toxiques ou non tolérées par les organismes ainsi que des blessures par contact avec des éléments incandescents.

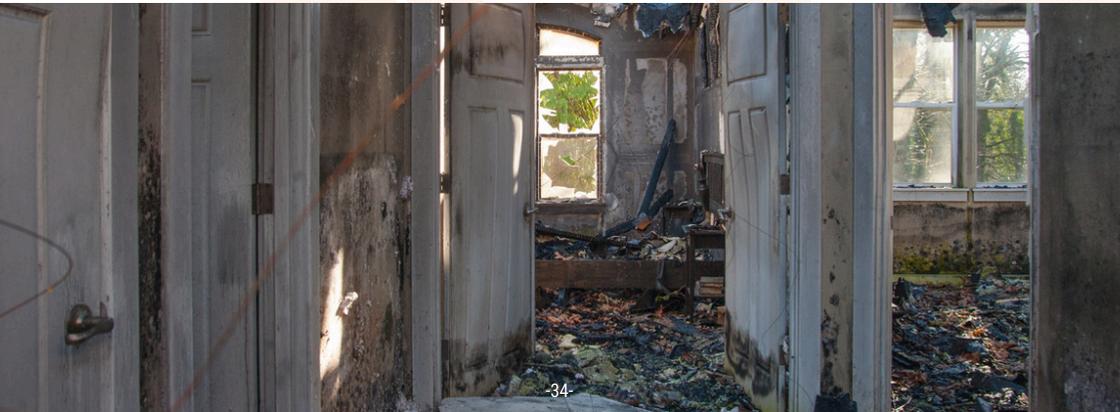
Un incendie peut se déclencher **dans un bâtiment public, à usage d'habitation ou d'activités économiques**, voire inoccupé ou **dans un espace ouvert** (voie publique, parc, espace vert, parking, etc.)



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Équipez votre logement de détecteurs de fumée** et éventuellement d'un extincteur
- **Éteignez complètement les cigarettes**, ne fumez pas au lit et ne jetez pas les mégots sur la voie publique ou dans les espaces verts
- **Tenez les briquets et les allumettes hors de portée des enfants**
- **Coupez le courant (au disjoncteur) avant d'intervenir sur l'installation**, même pour changer une ampoule
- **Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise** et n'abusez pas des cordons prolongateurs qui peuvent être à l'origine d'accident
- **N'allumez pas de feu ou un barbecue à l'aide d'alcool ou d'essence**
- **Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur** (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes, etc.)
- **Vérifiez et faites entretenir régulièrement vos installations** électriques, de gaz et de chauffage



Pendant

- **Donnez l'alerte en contactant les secours au 112 et précisez un maximum de détails** : le lieu exact, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre
- **Sortez du bâtiment ou de la zone d'incendie**, sans revenir sur vos pas
- **N'utilisez pas les ascenseurs** pour évacuer
- **Éloignez-vous le plus vite possible** de la zone d'incendie
- À l'extérieur de la zone dangereuse, **rejoignez le lieu de regroupement** indiqué par les autorités
- En cas d'impossibilité de sortir de la zone, **mettez-vous à l'abri près d'une fenêtre et signalez votre présence aux secours**
- **Calfeutrez la porte avec des tissus épais** et si possible la mouiller pour ralentir la propagation des flammes



Après

- **Évaluez les dégâts et dangers**
- **Ne retournez pas sur la zone sinistrée** avant d'avoir l'aval des autorités
- **Mettez-vous à la disposition des secours**



LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Appeler les pompiers dans les 2 minutes** fait gagner un temps précieux
- **Répondre calmement à leurs questions** permet de localiser l'incendie plus rapidement
- **L'intoxication par la fumée est la première cause de décès** chez les victimes d'incendie
- **La température d'une pièce en feu atteint 600°** en trois minutes
- **Un incendie domestique a lieu toutes les deux minutes**
- **Un incendie sur quatre est dû à une installation électrique** défectueuse
- **Les incendies provoquent 460 décès par an**
- **70% des incendies mortels ont lieu la nuit**





ATTENTAT

S'apparentant à des actes de guerre, les attentats sont susceptibles de provoquer des destructions et des désorganisations massives, ainsi que de nombreuses victimes. Ils peuvent se produire notamment lors de rassemblements sur la voie publique ou dans un lieu public de type gymnase, salle de spectacles ou centres commerciaux, et entraîner des impacts matériels et humains :

- ✓ Émanations de gaz dangereux mettant en jeu la vie et la santé des personnes
- ✓ Explosion, incendie, destruction de bâtiments, pollution des ressources en eau
- ✓ Blessures directes par balles et par effet d'explosions et indirectes par effets collatéraux
- ✓ Chocs psychologiques

Le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est un outil mis en place par l'État qui comporte des mesures de vigilance, de prévention et de protection modulables et adaptées à différents types de menaces afin de lutter contre le terrorisme. Il associe les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il existe trois niveaux du plan Vigipirate, adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :



Colis suspect ou abandonné

La découverte d'un engin suspect nécessite de prendre des précautions essentielles. Elle doit conduire au déclenchement d'une alerte :

- **Ne manipulez pas l'objet** : ne pas le déplacer, l'ouvrir, le mouiller, le couvrir
- Si vous êtes à proximité du colis « suspect », **n'utilisez pas d'appareils qui émettent des ondes** (téléphone portable, tablette, etc.) **ou qui sont connectés** (wifi, bluetooth) car il existe des systèmes pouvant être activés de cette façon
- **Ne modifiez pas l'environnement des lieux** en allumant ou en éteignant la lumière par exemple, ou en faisant fonctionner un appareil électrique
- **Tenez-vous à distance, puis prévenez ou faites prévenir les services de police** en composant le 112 depuis un téléphone fixe si possible
- **Mémorisez visuellement l'objet** afin de pouvoir donner un maximum d'informations aux policiers qui interviendront (description, localisation)



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- **Ne laissez pas vos bagages et effets personnels sans surveillance**
- **Ne vous garez pas dans des zones faisant l'objet d'interdictions** dans le cadre du plan Vigipirate
- **Facilitez les contrôles** effectués dans les transports et aux accès des bâtiments ouverts au public
- Dès votre entrée dans un lieu clos, **repérez les issues de secours**



Pendant

- **Si cela est possible, échappez-vous** au plus vite de la zone de danger, **aidez les autres à s'échapper et ne vous exposez pas**
- **Cachez-vous et barricadez-vous grâce à un obstacle solide.** Coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone et tenez-vous éloigné(e) des ouvertures
- **Alertez les forces de l'ordre au 112** et suivez les consignes
- En cas de crise, **facilitez les accès aux unités de secours et d'intervention**
- À tout moment, et surtout en situation de crise, **ne diffusez pas de fausses informations ou de rumeurs** sur les réseaux sociaux



Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERTER



4. RÉSISTER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévendez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE ENSEMBLE



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN PRODUIT TOXIQUE OU CONTAMINANT

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides

2 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...) Si plus de 2 personnes présentent les mêmes symptômes sur un même lieu, donnez l'alerte.

3 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.

4 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation.
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

15
18
112
114

5 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.

6 Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !

8 Les services de secours organisent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.

9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

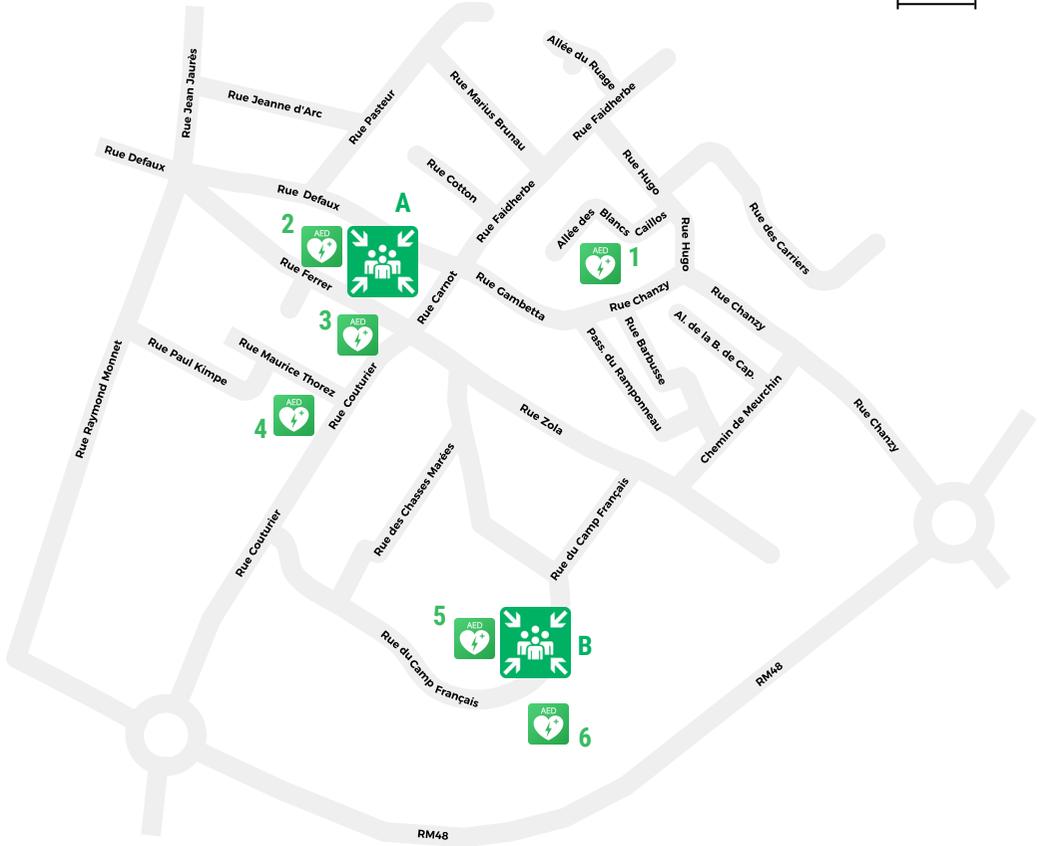
Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.





100 m



Défibrillateurs Autonomes Externes

- 1** Parvis de l'Eglise (Place de la République)
- 2** Salle Georges Brassens (107 rue J.B. Defaux)
- 3** Salle Grémaux (32 rue Paul Vaillant Couturier)
- 4** Ecole Henri Coursier (rue Maurice Thorez)
- 5** Complexe sportif (côté stade de football)
- 6** Complexe sportif (côté gymnase)



Points de rassemblement

- A** Salle Georges Brassens (107 rue J.B. Defaux)
- B** Complexe sportif (rue du Champ Français)





NUMÉROS ET LIENS UTILES

✓ Numéros d'urgence

- 15 SAMU
- 17 Police
- 18 Pompiers
- 112 Appel d'urgence européen
- 114 SMS d'urgence pour sourds et malentendants
- 115 SAMU social (hébergement pour sans-abris)
- 119 Enfance en danger

✓ Numéros institutionnels

- 03 20 91 59 01 Mairie de Lezennes
- 03 20 30 59 59 Préfecture du Nord
- 03 20 19 16 66 Commissariat de Villeneuve d'Ascq
- 03 20 91 59 01 Police municipale de Lezennes
- 03 20 21 22 23 Métropole Européenne de Lille -MEL-
- 09 69 32 22 12 Iléo (distribution d'eau)
- 09 72 67 50 59 Enedis (distribution d'électricité)
- 09 69 36 35 34 GrDF (distribution de gaz)

✓ Sites internet utiles

- www.georisques.gouv.fr Informations sur les risques géologiques sur le territoire
- www.risques.gouv.fr Site d'informations du Gouvernement
- www.meteofrance.com Prévisions météorologiques
- www.atmo-hdf.fr Indice de qualité de l'air en Hauts-de-France
- www.vigicrues.gouv.fr Informations sur les risques de crues
- vigieau.gouv.fr Informations sur les restrictions d'eau en période de sécheresse